

# Avis public

Canada  
Province de Québec



## Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux

### Adoption du règlement 2017-107

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil de la MRC du 20 juin 2018, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 2017-107 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

Ce règlement a pour objet de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ ou plus, mais moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passé de gré à gré.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 603 rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 21 juin 2018.



**Patrick Baril, secrétaire-trésorier**